



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## Accueil par le Conseil d'Etat in corpore de la conseillère fédérale Doris Leuthard

La chancellerie d'Etat communique:

— Dans le cadre des traditionnelles visites de courtoisie des nouveaux membres de l'Exécutif fédéral au gouvernement neuchâtelois, le Conseil d'Etat in corpore a accueilli, lundi 26 mai 2008 en fin de journée à l'Abbaye de Bevaix, la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'économie (DFE). La rencontre entre le gouvernement neuchâtelois et Mme Doris Leuthard a été l'occasion de s'entretenir sur un certain nombre de sujets intéressant conjointement la Confédération et le canton de Neuchâtel.

### Promotion économique : rôle confédération et cantons

— Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à une collaboration avec un leadership de la Confédération, mais souhaite conserver en mains cantonales les connaissances et les réseaux acquis au cours de 25 années d'expérience.

La conseillère fédérale a rappelé que Confédération et cantons ont des rôles complémentaires. L'Osec a un mandat général de promotion du label suisse. Aux cantons de faire jouer leurs atouts. Il est crucial pour la place économique suisse d'agir de manière concertée vis-à-vis de l'extérieur, alors que la concurrence internationale toujours plus vive ne permet plus de dispersion des forces, a précisé Mme Doris Leuthard.

### Accord bilatéral sur l'agriculture

Le Conseil d'Etat a relevé que les accords sur l'agriculture vont influencer fortement la politique agricole et que s'ils constituent une chance de réformer l'agriculture, deux craintes principales pourraient être engendrées par ces réformes : des craintes sociales et environnementales.

— La conseillère fédérale a admis que l'agriculture est un dossier difficile, mais est convaincue qu'un accord de libre échange serait une chance pour la chaîne de production agro-alimentaire. D'une part, avec la reprise des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, la Suisse doit se préparer à une réduction de ses taux de protection à la frontière et par là, à des importations plus importantes. D'une part, un accord de libre échange agricole avec l'Union européenne offre des perspectives de débouchés intéressants pour une agriculture suisse de qualité respectueuse de l'environnement. Des mesures d'accompagnement sociales et des mesures d'incitation à l'entrepreneuriat seront présentées dans le courant 2009.

## **HES-SO et Case Management**

Le Conseil d'Etat a dressé un état de situation des travaux menés et la conseillère fédérale a admis que la HES-SO est un projet ambitieux et qu'il est heureux qu'une solution propice à la survie de la HE-ARC ait été trouvée. Elle a invité à réfléchir à une solution transfrontalière pour les régions périphériques, principalement avec les masters. Il est vrai que la grande proximité avec la France voisine est importante, avec quelque 8.000 frontaliers venant travailler chaque jour dans le canton de Neuchâtel.

Concernant l'insertion professionnelle des jeunes, le Conseil d'Etat a rappelé que le législatif cantonal a voté en 2006 la création d'un fonds d'environ 4 millions de francs pour la réinsertion des jeunes de moins de 30 ans sur deux ans et qu'une prochaine demande sera adressée au Grand Conseil. La création de ce fonds représente déjà un important effort fourni par le Canton de Neuchâtel, résultat de travaux menés entre 2001 et 2005. De plus, le Conseil d'Etat a confirmé avoir récemment déposé auprès de la Confédération son concept de Case Management (ex : mentoring) mis en place par le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS).

## **Ecole à plein temps et formation duale**

La cheffe du DFE a insisté sur l'importance du système dual, relevant que les entreprises ont avantage à accueillir des jeunes en formation, plus proches de leurs besoins. Selon une étude de l'Université de Berne conduite en 2004, l'économie suisse a investi 4,7 milliards de francs dans la formation d'apprentis pour une valeur ajoutée productive de 5,2 milliards de francs.

Le Conseil d'Etat a informé qu'il a été possible d'augmenter le taux des places d'apprentissages de 3% dans le canton de Neuchâtel grâce à la formation duale, mais que si les écoles à plein temps n'existaient pas, il y aurait un grand manque de formations en apprentissage. Car il faut admettre que les entreprises formatrices, tout particulièrement dans le domaine de l'horlogerie, manquent.

Neuchâtel, le 27 mai 2008